

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 20 mai 2022

N° 2022-310

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET

M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX

Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL

M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT

M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY

M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE

Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPAR à partir de 15h50 Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00 M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25

M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à

M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00

Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00

M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00 M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00

Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00

Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30

M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESCINA à partir de 16h00 M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12

M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPAR à partir de 14h30 M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35

M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10

M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30

M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15

Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25 M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00

M. Michel POIGNONEC à Gwénaël LAMARQUE à partir de 11h30 M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00

Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30

M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PESCINA à partir de 14h30

M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 20 mai 2022	Délibération
	Direction de la Nature	N° 2022-310

EYSINES - Raid des Maraîchers 17ème édition : du 3 au 4 juin 2022 - Contrat de codéveloppement 2021-2023 - Subvention de fonctionnement 2022 - Décision -Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La commune d'Eysines organise, depuis 17 ans, la manifestation le « Raid des Maraîchers » dont les objectifs sont le soutien à l'activité maraîchère et aux circuits de commercialisation courts, la valorisation du patrimoine naturel et historique de la vallée de la Jalle, la sensibilisation environnementale des habitants, l'organisation d'un parcours sportif et ludique valorisant les circulations douces. Le Raid des maraîchers existe grâce à la participation active des producteurs locaux : ils invitent les participants à visiter leurs exploitations. Cette manifestation s'inscrit dans les objectifs partagés des collectivités sur ce territoire : Parc des Jalles et Périmètre d'Espaces naturels et agricoles péri-urbains (PEANP) des Jalles

1 – Programme de la 17eme édition du Raid des Maraîchers

L'édition 2022 aura lieu les vendredi 3 et samedi 4 juin 2022. Elle proposera des randonnées pédestres et vélo de différentes longueurs afin de toucher une diversité de publics (handicapés, seniors, famille, randonneurs aguerris).

En complément, des randonnées seront également organisées au cours de l'été : les 29 et 30 juillet puis les 26 et 27 août, avec un nombre limité de randonneurs et un temps d'échanges chez les maraîchers plus important.

Deux marchés fermiers seront organisés : le samedi 4 juin et le vendredi 2 septembre en clôture de la manifestation.

2 – Financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole

La commune d'Eysines a reçu les subventions de Bordeaux Métropole au titre du « Raid des maraîchers », pour un montant total de 78 046 €, se décomposant de la façon suivante :

7000 €
546 €
7 000 €
7 000 €
7 000 €
7 000 €
6 500 €
6 500 €
6 500 €

Délibération n° 2012/0373 du 25 mai 2012	7 000 €
	7 000 €
Délibération n° 2011/0499 du 24 juin 2011	15 000 €
Délibération n° 2010/0353 du 28 mai 2010	15 000 €

2 – Budget prévisionnel pour 2022

La commune d'Eysines sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 7 000 €, ce qui représente 30,30 % du budget prévisionnel de la manifestation estimée à 23 100 €.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET Prévisionnel 2022 (€ H.T.)					
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant	%	
Objets publicitaires	1 900	Bordeaux Métropole	7 000	30,30%	
Communication	6 000				
Alimentation	3 500	Commune d'Eysines	16 100	69,70%	
Prestations services extérieurs	5 000				
Coût du personnel	4 000				
Transport	500				
Sécurité	900				
Divers	1 300				
Total Dépenses	23 100	Total recettes	23 100	100	

Cette manifestation figure dans le contrat de codéveloppement 2021-2023 sous la fiche action n C051620002 intitulée « Soutien au Raid des Maraîchers ».

Cette demande de subvention respecte les modalités d'éligibilité aux aides métropolitaines définies par la délibération relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature. Elle répond aux critères définis visant, notamment, à accompagner les communes sur la nature d'opération « communication animation ».

3 - Modalités de versement de la subvention

Cette subvention d'un montant de 7 000 € fera l'objet d'un versement unique après le déroulement de la manifestation sur la base du budget définitif acquitté.

Ce budget doit être certifié par le représentant légal de la commune d'Eysines et devra être transmis à Bordeaux Métropole fin mars 2023 au plus tard.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

4 - Obligations de la commune

La commune s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public, ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs à ce que les relations qu'elle pourrait développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération communautaire n° 2018-154 du 23 mars 2018 relative au Règlement général d'intervention financière pour la réalisation des projets nature-agriculture de Bordeaux Métropole ;

VU la délibération métropolitaine n°2021-526 du 23 septembre 2021 relative à la présentation des contrats de co-développement 2021-2023,

VU le dossier de demande d'aide du 14 mars 2021 présenté par la commune d'Eysines.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que cette manifestation valorise l'agriculture métropolitaine, les circuits courts alimentaires et participe à rapprocher producteurs et consommateurs,

CONSIDERANT que cette manifestation participe à faire connaître les espaces naturels et agricoles du Parc des Jalles,

DECIDE

<u>Article 1</u>: d'attribuer une subvention de 7 000 € en faveur de la commune d'Eysines au titre de l'organisation de la 17ème édition du Raid des maraîchers.

<u>Article 2</u> : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

<u>Article 3</u>: d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2022 en section de fonctionnement, chapitre 65, article 657341, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 25 MAI 2022	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 25 MAI 2022	
	Monsieur Patrick PAPADATO